

Inscrivez-vous à la formation syndicale!

Travail/Santé: Agir sur son lieu de travail

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour qui ? L'ensemble des personnels exerçant dans un établissement scolaire du 94 : adhérent-es ou non !

Pourquoi ? Les questions de travail et de santé sont intimement liées. L'Education Nationale est loin d'être un employeur modèle. Cette formation traitera des différents outils à utiliser individuellement et collectivement pour améliorer nos conditions de travail.

2 DATES







4 mars 2024

Où ? À Vitry-sur-Seine 9h/17h

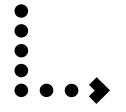


23 avril 2024

Où ? Lieu à définir 9h/17h







La formation syndicale : un droit et un outil pour la construction syndicale !

La formation syndicale est un droit pour l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires, syndiqué.es ou non. Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au plus tard 1 mois à l'avance à votre hiérarchie. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat.







Inscrivez-vous à la formation syndicale!

Travail/Santé: Agir sur son lieu de travail

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Modèle de congé de formation économique, sociale et syndicale à reproduire et à déposer auprès de votre direction ou chef.fe de service



Nom Prénom Adresse professionnelle : Adresse personnelle : Professeur de Catégorie A, le

Objet : Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

A Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil S/C Monsieur madame le proviseur/principal du lycée collège / l'IEN

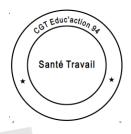
Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement duau.....conformément au décret n° 84-474 du 15.6.84, 7° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonctionnaires) et article 2 de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (non-titulaires) en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la "Formation Syndicale CGT", organisme agréé à dispenser cette formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature.



La demande de congé doit être faite par écrit au chef.fe de service ou à votre direction <u>au moins un mois à l'avance</u>.

Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.